



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt-et-deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

#### Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1  
M. André Choinière, conseiller # 2  
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3  
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4  
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5  
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

---

#### 1. OUVERTURE

#### 2. ORDRE DU JOUR

#### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

#### 4. CORRESPONDANCE

#### 5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2021

#### 6. MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE 2022

#### 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 8. URBANISME

##### 8.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

##### 8.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME – DEUXIÈME POINT POUR UNE DÉROGATION MINEURE.

##### 8.3 OFFRE DE SERVICE DE GESTIM POUR MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 9. TRÉSORERIE

##### 9.1 COMPTES À PAYER

#### 10. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

##### 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022.02.01 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

##### 10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 311.2022.02.01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 046 085.99 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 046 085.99 \$ POUR DES TRAVAUX DE SURFACE SUR LE CHEMIN SULLY ET LE RANG DE L'ÉGLISE SUD, AINSI QUE DES TRAVAUX DE DRAINAGE POUR LE PONCEAU 80-RGEGLN-095-10.

#### 11. VOIRIE MUNICIPALE

##### 11.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE CONCERNANT LES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS POUR L'APPEL D'OFFRE – RÉFECTION DU 5<sup>E</sup> RANG

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

## 11.2 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIÈRE (2022)

## 12. ADMINISTRATION

### 12.1 RETOUR EN PRÉSENTIEL AU BUREAU MUNICIPAL

### 12.2 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

## 13. LOISIRS

### 13.1 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES RÉNOVATIONS AU SOUS-SOL DU CENTRE-COMMUNAUTAIRE

### 13.2 ADHÉSION LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

## 14. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

### 14.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 AN 5 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

## 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 16. AFFAIRES DIVERSES

### 16.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU CPA DE BEDFORD

### 16.2 CHANGEMENT DE NIVEAU DE SERVICE À LA VILLA DES RIVIÈRES À BEDFORD : DEMANDE D'UN MORATOIRE

### 16.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES BOURSES AUX FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-BERTRAND

### 16.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR UNE LEVÉE DE FONDS DE LA FONDATION CLAUDE DE SERRES 2021-2022

### 16.5 AIDE FINANCIÈRE - TABLE DE CONCERTATION PÉRINATALITÉ, ENFANCE, FAMILLE DE BROME-MISSISQUOI

### 16.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA 15<sup>E</sup> ÉDITION DU COCKTAIL CONFÉRENCE DE LA FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND

### 16.7 LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

### 16.8 RÉPONSE CONCERNANT LE BUREAU DE POSTE – POINT REPORTÉ AU PROCHAIN CONSEIL

## 17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

---

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

### 2. ORDRE DU JOUR

2022.03053

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 7 mars 2022, soit modifié afin que le point 6 soit devancé au point 4 et que les points 4 et 5 deviennent respectivement les points 5 et 6, ainsi que l'ajout du point 16.8 au point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 février 2022

2022.03054

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

**4. CORRESPONDANCE**

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil. Elle fait la lecture des documents ayant un intérêt public.

La municipalité a reçu une communication de citoyens résidants de Mystic.

Nous vous écrivons pour partager notre inquiétude concernant la possible fermeture du bureau de poste de St-Ignace. Nous espérons votre leadership pour le maintien de ce service dans notre municipalité.

France et André  
248 ch. de Mystic.

Réponse du conseil :

Le conseil répondra aux interrogations citoyennes au point 16.8 dans la section *Affaires diverses*.

**5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2021**

Les états financiers ont été présentés par Monsieur Bruno Chrétien, CA, représentant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposés séance tenante. Ceux-ci indiquent pour l'année 2021 des revenus de fonctionnement de 1 520 449 \$ des revenus d'investissement de 55 000 \$, des charges municipales de 1 372 774 \$, des immobilisations, amortissement des immobilisations et gain sur disposition de 303 995 \$. L'année 2021 se termine donc avec un surplus de 405 521 \$.

**6. MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE 2022**

2022.03055

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que ce conseil renouvelle le mandat de la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audition des livres de l'année 2022 au montant sept mille sept-cent-soixante-dix dollars (7 770 \$), plus taxes applicables.

QUE le rapport financier 2021 soit transmis au MAMH conformément à la Loi.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. URBANISME**

**8.1 Rapport des permis émis**

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en février 2022.

**8.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme – deuxième point pour une dérogation mineure.**

2022.03056

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport émis par le comité consultatif en urbanisme le 26 janvier 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le conseil entérine les décisions du comité consultatif en urbanisme concernant le deuxième point et autorise les demandes déposées sans restriction supplémentaire;

QUE le rapport du Comité consultatif en urbanisme soit considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit;

ADOPTÉE

**8.3 Offre de service de GESTIM pour modifications réglementaires**

2022.03057

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de service concernant des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme en lien avec des modifications à apporter relativement aux conteurs sur le terrain de la municipalité, présentant des tarifs de 85\$ l'heure pour la rédaction, pour un total d'environ 8 heures;

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**9. TRÉSORERIE**

**9.1 Comptes à payer**

2022.03058

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**10. RÈGLEMENT ET POLITIQUE**

**10.1 ADOPTION du règlement 2022.02.01 concernant les modalités de publication des avis publics**

2022.03059

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 7 février 2022;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le règlement 2022.02.01 concernant les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

*Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.*

**10.2 ADOPTION du règlement 311.2022.02.01 décrétant une dépense de 2 046 085.99 \$ et un emprunt de 2 046 085.99 \$ pour des travaux de surface sur le Chemin Sully et le rang de l'Église sud, ainsi que des travaux de drainage pour le ponceau 80-rgEGLN-095-10.**

2022.03060

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux

APPUYÉ PAR Myriam Falcon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le règlement numéro 311.2022.02.01, travaux de surface sur le Chemin Sully et le rang de l'Église sud, ainsi que des travaux de drainage pour le ponceau 80-rgEGLN-095-10 décrétant un emprunt de 2 046 085.99 \$.

*Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.*

## 11. VOIRIE MUNICIPALE

### 11.1 Acceptation de l'offre de service concernant les plans et devis et documents pour l'appel d'offre – Réfection du 5<sup>e</sup> rang

2022.03061

CONSIDÉRANT l'offre en date du 16 février 2022 de la compagnie Tetra Tech les plans et devis et documents pour l'appel d'offre – Réfection du 5<sup>e</sup> rang ;

CONSIDÉRANT le besoin de plans et devis et de documents pour l'appel d'offres pour les travaux à réaliser sur le 5<sup>e</sup> rang sud et nord, ainsi que remplacement du ponceau arqué en acier numéro P-03 ;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire pour les travaux d'infrastructure sera suffisante pour couvrir cette dépense en 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Tetra Tech route au montant de 19 500 \$ ;

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 11.2 Résultat de l'appel d'offres pour l'abat-poussière (2022)

2022.03062

CONSIDÉRANT l'ouverture le 3 mars 2022 des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur les routes en gravier en 2022 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix au litre	Prix taxes incluses
Les Entreprises Bourget inc.	0,3495/litre	20 479.65 \$
Multi Routes inc.	0,399/litre	23 380.20 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Les Entreprises Bourget inc. pour transporter et épandre une solution de chlorure de calcium 35 % ou équivalent.

La présente soumission est valide jusqu'au 22 mars 2022 et représente une quantité estimative de 50 965 litres, au prix de 0.3495 \$/litre plus taxes, représentant une dépense totale de vingt mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-cinq cents (20 479.65 \$) taxes incluses ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour l'abat-poussière de Les Entreprises Bourget inc. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

## ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

## 12. ADMINISTRATION

### 12.1 Retour en présentiel au bureau municipal

#### BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera ouvert au public, avec un retour progressif incluant une journée en télétravail pour le personnel municipal. Le personnel demeure disponible aux heures de bureau par téléphone au 450-296-4467 et par courriel à [info@saint-ignace-de-stanbridge.com](mailto:info@saint-ignace-de-stanbridge.com).

#### SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-SANTERRE

Le centre communautaire Albert-Santerre est maintenant disponible au public, en s'assurant de suivre toutes les mesures sanitaires de la santé public.

#### BIBLIOTHÈQUE

Le comptoir de prêt demeure ouvert et la circulation dans les allées est permise, en s'assurant de suivre toutes les mesures sanitaires de la santé public.

#### PERMIS / URBANISME

En ce qui a trait aux demandes de permis et questions sur l'urbanisme et le zonage, notre urbaniste Karine Verrette est présente au bureau municipal les mercredis de 8h30 à 16h30. Vous pouvez tout de même lui faire parvenir vos demandes par courriel à [karine.verrette@gestiminc.com](mailto:karine.verrette@gestiminc.com) ou par téléphone au 450 296-4467.

#### SÉANCE DU CONSEIL

Les séances du conseil sont maintenant ouvertes au public, au Centre-Communautaire Albert Santerre.

### 12.2 Programme de subvention pour produits d'hygiène durables

2022.03063

ATTENDU que la municipalité désire par l'entremise de son comité consultatif en environnement (CCE) diminuer l'empreinte écologique de l'ensemble des acteurs sur tout le territoire et le préparer à l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que l'utilisation d'articles d'hygiène durables présente des avantages environnementaux considérables, puisque chaque femme utilisera dans sa vie entre 10 000 et 15 000 serviettes hygiéniques jetables.

Considérant que la Ville reconnaît l'impact des choix et des actions posées par la population sur l'environnement;

Il est proposé par Annie Préfontaine

Appuyé par Myriam Falcon

Et résolu :

D'adopter un programme d'aide pour l'achat de produits d'hygiène durables en subventionnant les citoyens désireux de bénéficier de l'aide financière ainsi octroyée à compter du 1er avril 2022, le tout pour un montant maximum de 50 \$ / par citoyen / par année, âgée de 12 ans et plus pour un budget annuel maximal de 2 500 \$.

Il est également requis par la présente résolution que pour obtenir tout remboursement, les citoyens devront présenter la facture originale de l'achat (l'achat ne devant pas avoir été effectué avant le 1er avril 2022) et une preuve de résidence.

De confier la gestion du programme à l'organisme *La collective par et pour elle* et de lui accorder à cette fin une subvention pour un montant équivalent à 10 \$ / dossier pour l'année 2021, avec possibilité de révision pour les années subséquentes, un protocole d'entente devant être signée entre cet organisme et la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge afin d'en établir les modalités.

Que la Directrice-générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec l'organisme *La collective par et pour elle*, ainsi que tous autres

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

documents utiles ou nécessaires aux fins de la présente et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

### 13. LOISIRS

#### 13.1 Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour les rénovations au sous-sol du centre-communautaire

2022.03064

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise Sophie Bélair Hamel, directrice générale, greffière trésorière à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur invitation à un minimum de trois (3) entreprises pour réaliser les rénovations concernant le sous-sol du centre-communautaire Albert Santerre, afin d'y aménager la bibliothèque et qu'il y soit indiqué que la municipalité se réserve le privilège d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des offres qui seront déposées.

ADOPTÉE

#### 13.2 Adhésion Loisir et Sport Montérégie

2022.03065

ATTENDU QUE Loisir et sport Montérégie a comme mission de contribuer au développement et l'accessibilité au loisir public en Montérégie;

ATTENDU QUE Loisir et Sport Montérégie a comme vision d'être un conseiller expert et un agent de réseautage auprès des acteurs et des partenaires en loisir public en Montérégie, telles les municipalités, et un agent de liaison avec les acteurs nationaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge désire devenir membre et obtenir les services de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la dépense de 75 \$ plus taxes applicables pour être membre pour un an.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### 14. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

#### 14.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 AN 5 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2022.03066

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU que le rapport annuel 2021 An 5 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2021 An 5;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Myriam Falcon et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adopte le rapport d'activités annuel 2021 An 5 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. AFFAIRES DIVERSES**

**16.1 Demande de commandite du CPA de Bedford**

2022.03067

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 200 \$ à titre de commandite pour son gala annuel.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**16.2 Changement de niveau de service à la villa des rivières à Bedford : demande d'un moratoire**

2022.03068

**CONSIDÉRANT** que La Villa des Rivières est une résidence gérée par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi située sur le territoire de la ville de Bedford et contenant trente unités locatives pour les aînés;

**CONSIDÉRANT** que cette résidence offre notamment des services de repas, d'assistance personnelle, d'aide domestique et de loisirs aux aînés qui y habitent;

**CONSIDÉRANT** qu'un changement de niveau de service est envisagé dû à un problème de main-d'œuvre, lequel ferait perdre plusieurs services offerts aux aînés de cette résidence;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de se mobiliser afin de préserver ces services essentiels pour les aînés de notre région qui y habitent et qui y habiteront;

**CONSIDÉRANT** que certains aînés devront déménager;

**CONSIDÉRANT** que les décisions de changement de service doivent être pris en faisant preuve d'humanité et de compassion;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU :**

De demander un moratoire sur le changement de niveau de la résidence La Villa des Rivières à Bedford jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de demander à l'OHBM et aux autres parties concernées de trouver une solution pour maintenir le niveau de service et d'éviter le déménagement forcé d'aînés.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi et à son président, monsieur Jean-Marc Savoie.

De transmettre également une copie de la présente résolution à madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, ainsi qu'à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉ

**16.3 Demande de soutien financier pour les bourses aux finissants de l'École secondaire Jean-Jacques-Bertrand**

2022.03069

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 600 \$ (2 bourses de 300\$) pour l'attribution des bourses aux finissants de l'École secondaire Jean-Jacques Bertrand ;

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**16.4 Demande de contribution pour une levée de fonds de la Fondation Claude de Serres 2021-2022**

2022.03070

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif, la Fondation Claude de Serres, afin d'assurer sa mission de prêt d'équipement pour soutenir des personnes vieillissantes ou handicapées ;

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**16.5 Aide financière - Table de concertation Périnatalité, Enfance, Famille de Brome-Missisquoi**

2022.03071

Considérant que l'objectif de cette trousse est de sensibiliser les parents à l'importance de prendre soin de soi, de les accompagner dans la recherche de moyens simples et efficaces au quotidien pour se faire du bien et donc d'être pleinement disponibles à prendre soin de leurs enfants;

Considérant que la municipalité détient l'accréditation Municipalité amie des enfants ou une politique familiale;

Considérant que le financement de départ de 7 000 \$ du CIUSSS de l'Estrie-CHUS est insuffisant pour offrir des trousse complètes et intéressantes aux familles;

Considérant que toutes les municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi, de même que les entreprises, sont invitées à contribuer au projet;

Considérant qu'environ 450 familles du pôle de Bedford dont Saint-Ignace-de-Stanbridge, recevront une trousse de bienveillance;

Le conseil, unanimement, demande à la directrice générale d'informer la Table de concertation Périnatalité, Enfance, Famille de Brome-Missisquoi qui ne donnerons pas, puisqu'ils ne considèrent pas que les items composant la trousse sont réellement bénéfiques pour l'objectif initial.

**16.6 Demande de soutien financier pour la 15<sup>e</sup> édition du cocktail conférence de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand**

2022.03072

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 150 \$ représentant 5\$ par élève résidant sur le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge et fréquentant l'école Jean-Jacques Bertrand ;

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

## **16.7 Les élus·es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien**

2022.03073

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Éric Rioux  
**APPUYÉ PAR** Annie Préfontaine  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

## **16.8 Réponse concernant le Bureau de poste – point reporté au prochain conseil**

Le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge évalue depuis plusieurs mois la possibilité d'aménager un espace pour recevoir le bureau de poste au bureau municipal.

La décision sera diffusée et entérinée à la séance du conseil du 4 avril 2022.

## **17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

2022.03074

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Myriam Falcon  
**APPUYÉ PAR** André Choinière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h45.

**ADOPTÉE**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

---

Dominique Martel  
Mairesse

---

Sophie Bélair Hamel  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Dominique Martel, mairesse